Sécurité
quelques consignes

Si la réouverture des déchèteries intercommunales est une bonne nouvelle pour la population, il convient toutefois de respecter certaines règles sanitaires pour préserver la santé des visiteurs, ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs de Celtor SA.

1. Roulez au pas, respectez les règles de circulation et les zones d'accès autorisées.
2. Coupez votre moteur en cas d'attente ou pendant le déchargement de vos déchets.
3. Stationnez à l'emplacement indiqué par nos collaborateurs·trices.
4. Suivez les instructions de nos collaborateurs·trices.
5. Déposez vos déchets dans les bennes appropriées.
6. Ne laissez pas de déchets au sol dans la zone de déchargement.
7. Respectez les gestes barrières ainsi qu'une distance de 1,5m entre vous et les autres personnes présentes sur le site, usagers comme collaborateurs·trices de Celtor SA.

Règles sanitaires

De manière générale, respectez les consignes de l'Office fédéral de la santé publique de Suisse (OFSP) en vigueur lors de votre venue.

Votre sécurité sur le site de Celtor est de votre responsabilité.

Parents, veillez à garder vos enfants à l'intérieur de votre véhicule.

Le personnel de Celtor est habilité à refuser l'accès aux installations si l'usager ne se conforme pas, de par son comportement ou de par l'apport d'objets inappropriés (nature ou quantité) au règlement de la déchèterie affiché sur place et disponible sur : celtor.ch/reglement-decheterie.

Celtor se réserve le droit de modifier à tout instant son concept afin d'optimiser ses prestations.

Nous rappelons que la déchèterie est gratuite le samedi matin pour les habitants du périmètre. Celtor souhaite maintenir cette offre et fait appel à votre collaboration et votre compréhension tout en invitant les usagers à respecter les quelques règles ainsi que les collaborateurs·trices sur place.

CELTOR SA
Case postale 27
2710 Tavannes

Téléphone : **032 481 42 62**
Courriel : **info@celtor.ch**
www.celtor.ch

Imprimé sur papier 100% recyclé, Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan, neutre en carbone

CELTOR

Info déchets

Août 2021

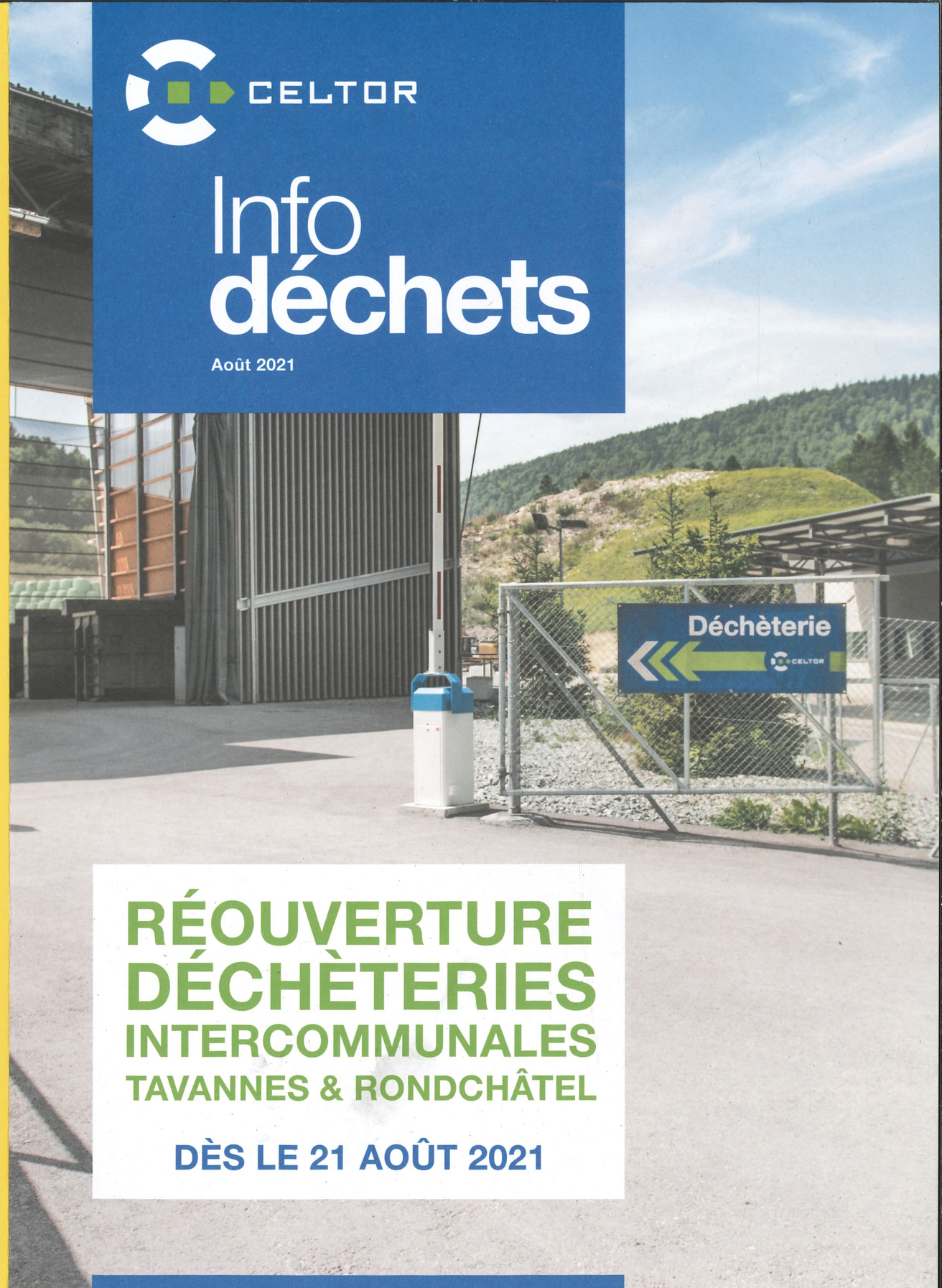

RÉOUVERTURE DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES TAVANNES & RONDCHÂTEL

DÈS LE 21 AOÛT 2021

Liste des déchets **admis et non admis**

Déchèteries intercommunales Tavannes & Rondchâtel

- **Celtor accepte les déchets listés ci-dessous. Les quantités déposées sont limitées à un maximum de 1 m³ par week-end (le coffre d'un véhicule break, par exemple).**
- **Les déchets qui ne sont pas sur cette liste ne seront pas acceptés.**
- **Sur place, les collaboratrices et les collaborateurs de Celtor vous accueillent, vous conseillent et vous guident pour organiser le dépôt de vos déchets.**
- **Veuillez trier vos déchets à domicile afin de gagner du temps lors du déchargement.**
- **Les usagers ont le droit à une seule visite à la déchèterie par samedi.**
- **Aucun encaissement ne sera accepté.**
- **Les ordures ménagères seront acceptées uniquement dans des sacs taxés officiels Celtor SA.**

ALUMINIUM

FER BLANC

CAPSULES NESPRESSO

ENCOMBRANTS
PAS DE PLAQUE D'ETERNIT

FERRAILLE
LES VÉHICULES AYANT ÉTÉ IMMATRICULÉS NE SONT PAS ACCEPTÉS

BOUTEILLES PLASTIQUE

VERRE

PET
UNIQUEMENT BOUTEILLES À BOISSON EN PET

APPAREILS ÉLECTRIQUES

BOIS
SAUF TRAVERSES CFF ET BOIS IMPRÉGNÉS

PAPIER

CARTON
LES BERLINGOTS DE LAIT, CARTONS DE PIZZAS OU DE JUS DE FRUITS NE SONT PAS ACCEPTÉS

CONTAINER TEXAID

INERTES
MAX. 100 LITRES, PAS DE PLAQUE D'ETERNIT

VERRE PLAT

RÉFRIGÉRATEURS, FOURS

PILES DOMESTIQUES

BATTERIES

MÉDICAMENTS

NÉONS & AMPOULES

CENDRES ET LITIÈRES DE CHATS

HUILES VÉGÉTALES

HUILES MINÉRALES
MAX. 10 LITRES

DÉCHETS SPÉCIAUX
MAX. 25 LITRES

PEINTURES
MAX. 25 LITRES

FENÊTRES
4 CADRES MAXIMUM

AÉROSOLS

SACS CELTOR

NE SONT PAS ADMIS

- **Les déchets résultant d'une transformation ou de la rénovation d'une habitation.**
- **Les déchets professionnels, artisanaux ou agricoles.**

PNEUS
REFUSÉ !

DÉCHETS VÉGÉTAUX
REFUSÉ !
À METTRE À LA TOURNÉE VERTE

SACS NON TAXÉS
REFUSÉ !

Horaire

Tous les samedis de 08h00 à 11h30

L'accès gratuit à la déchèterie est réservé exclusivement aux habitants des communes membres de Celtor SA.

En dehors de ces heures d'ouverture, il est strictement interdit de déposer des déchets ou des matériaux.